



Changements dans la pratique du service Encouragement du cinéma à partir du 01.01.2024 : dossiers numériques

A partir du 01.01.2024, le service Encouragement du cinéma passera aux **dossiers numériques**.

Cela aura une influence sur toutes les demandes soumises à partir de janvier 2024 pour les instruments d'encouragement suivants :

- Encouragement sélectif
- Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse (PICS)
- Réinvestissement des bonifications de l'aide au cinéma liée au succès (Succès Cinéma)

Pour les demandes déposées **avant le 01.01.2024**, les dossiers de projet imprimés sont maintenus. Les directives existantes concernant le dépôt des documents s'appliquent.

Les **changements** concernant la soumission de documents dans les trois phases de dépôt, de paiement et de décompte sont décrits ici en bref. Vous trouverez tous les détails concernant les **documents à soumettre** dans les **formulaires** correspondants sur notre site web ([modèle OFC](#)).

Demande

La saisie des demandes de soutien se fait toujours via la plateforme de soutien FPF.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer par la poste les dossiers de production, les scénarios/documents de tournage, les storyboards et les traitements.

Le formulaire de demande **signé manuellement** doit continuer à être envoyé **par la poste** dans les délais impartis.

Paiement

La soumission du dossier de versement se fait par e-mail à selektive@bak.admin.ch. Tous les documents demandés doivent être envoyés à l'OFC **dans un seul fichier PDF**.

Les documents suivants doivent également être envoyés en **format Excel** :

- Pour les coproductions : analyse de coproduction remplie.
- Pour les demandes PICS : liste des dépenses PICS.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer par la poste les dossiers de production, les scénarios/documents de tournage, les storyboards et les traitements.

Le formulaire de versement **signé manuellement** doit également être envoyé **par courrier**.

Les éventuels documents complémentaires doivent être envoyés par e-mail **dans un seul fichier PDF**.



Décompte

La remise du décompte se fait par e-mail à selektive@bak.admin.ch. Tous les documents demandés doivent être envoyés à l'OFC **dans un seul PDF**.

Les documents suivants doivent également être envoyés en **format Excel** :

- Pour les coproductions : analyse de coproduction remplie.
- Formulaire Gender Map (à envoyer également à diversite-cinema@bak.admin.ch)
- Pour les demandes PICS : liste des dépenses PICS.

Les éventuels documents complémentaires doivent être envoyés par e-mail, assemblés **dans un seul PDF**.

L'exemplaire justificatif doit toujours être envoyé par courrier (USB ou DVD).